

YI DONG TAO

Les chemins d'un corps fluide

FICHE D'INSCRIPTION & ENGAGEMENT

activité corporelle de relaxation et de bien-être

Ce document reste strictement confidentiel et est destiné uniquement à l'organisation de la séance.

Vos Informations Personnelles

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Contact d'urgence (Nom + Téléphone) :

Engagement & Décharge de Responsabilité

Je soussigné(e) _____ ,
déclare participer à la séance de YI DONG TAO (activité corporelle de relaxation et de bien-être) de mon plein gré et sous ma propre responsabilité.

Je certifie que :

1. Mon état de santé me permet de pratiquer une activité physique douce (étirements, mouvements lents, respiration, relaxation au sol).
2. Je m'engage à écouter mon corps, à respecter mes limites physiques et à cesser immédiatement tout exercice qui provoquerait une douleur ou un inconfort.
3. Je décharge l'animateur/animatrice ainsi que les propriétaires du lieu privé mis à disposition de toute responsabilité en cas de blessure ou d'incident survenu, si je n'ai pas respecté les consignes de sécurité ou mes propres limites corporelles.

Informations de Santé & Confort

Afin d'adapter au mieux les mouvements, il est conseillé de signaler à l'animateur/animatrice toute situation particulière (douleurs, blessure récente, grossesse en cours, ...) :

Droit à l'image

J'accepte que mon image (photos / vidéos) soit utilisée par l'animatrice/animateur :

☐ Oui

☐ Non

TARIFS SAISON 2026-2027 :

Je choisis de m'inscrire à l'activité de relaxation et de bien-être YI DONG TAO :

☐ Séance unique ou ponctuelle : 15€

☐ Abonnement 10 séances : 130€
(valable jusqu'en juin 2027)

☐ Abonnement annuel : 405€
D'octobre 2026 à juin 2027 (soit environ 36 séances)
Payable par trimestre : 3 x 135 €

Conditions Générales de Vente :

Je reconnais avoir pris connaissance, et accepter les Conditions Générales de Vente ci-jointes, dont un exemplaire m'a été remis.

Fait à : _____ , le ____ / ____ / 2026

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé") :

YI DONG TAO

Les chemins d'un corps fluide

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définitions

« Participant » désigne une personne physique consommateur et majeur à qui l'Animatrice/Animateur fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités corporelles de relaxation et de bien-être.

« Contrat » désigne le contrat entre le Participant et l'Animatrice/Animateur, qui est régi par la fiche d'inscription (sur support écrit), et les présentes conditions générales de vente aux particuliers (telles que mises à jour ou modifiées).

Les stipulations des présentes conditions générales prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de l'Animatrice/Animateur ou du Client.

Objet du Contrat

Le Contrat détaille les droits et obligations respectifs de l'Animatrice/Animateur et des Participants dans le cadre de la vente et la réalisation, par l'Animatrice/Animateur, de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités corporelles de relaxation et de bien-être.

Ces conditions générales de vente s'adressent uniquement aux particuliers ; les professionnels doivent contacter directement l'Entreprise afin de conclure, le cas échéant, un contrat adapté.

Toute prestation accomplie par l'Animatrice/Animateur implique l'adhésion sans réserve du Participant aux présentes conditions générales de vente.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter intégralement et sans réserve dès lors qu'il signe la fiche d'inscription.

Toute condition contraire aux conditions générales de vente sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Animatrice/Animateur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

l'Animatrice/Animateur met régulièrement à jour les conditions générales de vente afin de les faire correspondre au mieux aux attentes des Participants, ainsi qu'à la législation en vigueur.. Ces dernières seront considérées comme ayant été approuvées par le Participant, sans indication contraire communiquée dans un délai de deux (2) semaines à compter de la signature de la fiche d'inscription.

Prestations

l'Animatrice/Animateur propose à ses Participants des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités corporelles de relaxation et de bien-être.

Les prestations de services de l'Animatrice/Animateur n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

Toute séance comprend l'intervention de l'Animatrice/Animateur sur tout lieu déterminé préalablement lors de l'inscription.

l'Animatrice/Animateur assure l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apporte tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire.

Sauf indication contraire, une séance correspond à une heure d'activité effective et la préparation de l'Animatrice/Animateur et du Client, ainsi que l'installation et le rangement du matériel ne sont pas compris dans cette heure.

Organisation et Planning

La réservation des séances s'effectue directement auprès de l'Animatrice/Animateur.

Les participants doivent impérativement avoir des objectifs communs.

Retard, absence annulation et suspension

Les Participants sont tenus de respecter les horaires préalablement définis.

En cas d'inscription à une séance unique ou ponctuelle : Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée et sera due. Celle-ci pourra toutefois être déplacée, selon les disponibilités des séances collectives ultérieures, et uniquement si le report de séance est demandé par le Participant au minimum 24h à l'avance.

En cas de retard de l'Animatrice/Animateur, celle-ci/celui-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance, ou sur la séance suivante.

En cas d'absence non prévue de l'Animatrice/Animateur, celle-ci/celui-ci se doit de rattraper la séance.

Une séance peut être annulée par l'Animatrice/Animateur jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. En cas d'annulation, les Participants concernés recevront un appel ou un message, et la séance sera reportée à une date ultérieure.

L'Animatrice/Animateur se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires ou de fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou de créer un cours supplémentaire.

L'Animatrice/Animateur ne pourra être tenue responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Entreprise ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Participant sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Condition physique

Le Participant est tenu d'avoir une condition physique qui lui permette la pratique de l'activité à laquelle il s'est inscrit.

Règlement intérieur

Le Participant doit porter une tenue correcte, et adaptée à la pratique des activités proposées.

Le Participant doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et respecter les consignes de l'Animatrice/Animateur en ce sens.

Sans préjudice de ce qui suit, l'Animatrice/Animateur pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure, voire mettre fin au Contrat de tout Participant dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes moeurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Durée et maintien du Contrat

Le Contrat prend fin à la première des deux dates entre la date à laquelle toutes les séances ont été effectuées, ou la date à laquelle le délai pour effectuer les séances a expiré alors même que toutes les séances n'ont pas été effectuées en raison d'un acte ou omission du Participant.

Le délai pour effectuer les séances est de X mois à compter de la date de réservation (date de création de la fiche d'inscription), sauf geste commercial par l'Animatrice/Animateur accordé en cas de force majeure (cause médicale ou accident).

En cas de réalisation partielle du Contrat, l'intégralité du prix reste dû à l'Animatrice/Animateur à moins que cette réalisation partielle résulte d'un acte ou omission de sa part.

Aucune cause de suspension ou résiliation du Contrat par le Participant n'est admise, sauf en cas de force majeure, raisons médicales ou accident. Le Participant se doit d'apporter les preuves du cas de suspension du Contrat, et, dans ce cas seulement, l'Animatrice/Animateur s'engage à lui rembourser les frais qu'il aurait engagé pour des séances qu'il ne sera pas en mesure de suivre.

Le Contrat et les séances ne sont pas cessibles par le Participant sans accord préalable de l'Animatrice/Animateur.

Abonnement annuel : tout trimestre commencé est dû.

Tarifs et modalités de paiement

Le prix fixé par l'Animatrice/Animateur est garanti pendant la durée du Contrat. L'Animatrice/Animateur se réserve la possibilité d'actualiser le prix de la prise en charge lors de la souscription d'un nouveau contrat.

Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Ils comprennent les séances, les déplacements nécessaires à l'Animatrice/Animateur pour se rendre sur le lieu d'intervention. Les prix tiennent compte de la réflexion menée pour la préparation des séances techniques.

Le Participant s'engage à payer l'Animatrice/Animateur aux dates et conformément aux modalités de paiement indiquées sur la fiche d'inscription. En cas de retard dans le paiement des prestations, une pénalité égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée par l'Animatrice/Animateur du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le Participant.

Assurance et responsabilités

Chaque Participant doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. L'Animatrice/Animateur conseille par ailleurs à chaque Participant de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité corporelle, le couvrant pour sa propre intégrité physique.

L'Animatrice/Animateur a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle.

La responsabilité de l'Animatrice/Animateur ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute lourde commise par l'Animatrice/Animateur dans l'exécution du Contrat et le dommage subi par le Participant. La responsabilité de l'Animatrice/Animateur ne pourra notamment pas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes de l'Animatrice/Animateur; en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par l'Animatrice/Animateur; si le Participant ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre du Contrat ; et/ou en cas de force majeure. Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part de l'Animatrice/Animateur.

Le Participant sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le Participant s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge de l'Animatrice/Animateur du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant de son fait.

Données personnelles

Dans le cadre d'une inscription, le Participant fournit des données personnelles qui sont obligatoires et nécessaires pour traiter l'inscription et exécuter la prestation et qui peuvent être utilisées à des fins de communication de la part de l'Animatrice/Animateur. Les données personnelles seront conservées par l'Entreprise au maximum deux 2 années à compter de la fin Contrat. Les destinataires des données sont l'Animatrice/Animateur, ainsi que les professionnels partenaires désignés par l'Animatrice/Animateur pour réaliser les prestations de services dans le cadre du Contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Chaque Participant pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple ou un courrier électronique à l'Animatrice/Animateur.

Le Participant peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Participant pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication par courrier électronique.

L'opposition d'un Participant à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communications a pour conséquence de le priver de l'information concernant les prestations de l'Animatrice/Animateur.

Images

Le Participant se doit d'indiquer s'il accepte que son image soit utilisée par l'Animatrice/Animateur.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments écrits, visuels et sonores de l'Animatrice/Animateur, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de l'Animatrice/Animateur ou de ses concédants. Aucun de ces éléments ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de l'Animatrice/Animateur.

Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Contrat est soumis au droit français. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du Contrat, seront soumis à la médiation. Dans l'hypothèse d'un échec de la médiation, les différends seront portés devant les juridictions françaises compétentes.

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente ne saurait affecter la validité de l'intégralité des conditions générales de vente, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Participants à méconnaître les présentes conditions générales de vente.

Le fait pour l'Animatrice/Animateur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Divers

Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Animatrice/Animateur sans autre formalité que leur communication aux Participants ; seule la dernière version sera applicable.

Fait en double exemplaire à : _____, le ____ / ____ / 2026

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé") :